

EDITO



Le printemps tarde à s'installer et les fraîcheurs nocturnes perdurent... Les jardiniers et les arboriculteurs guettent avec inquiétude les dernières gelées menaçant leurs récoltes.

Nous attendons avec impatience les beaux jours pour sortir de nos maisons, profiter de l'air vivifiant, s'installer sur nos terrasses, cultiver nos jardins et s'ouvrir vers l'extérieur. Ce monde chahuté a besoin de plus de sérénité dans un environnement social instable, qui en plus perdure face à des réformes totalement incomprises.

Le printemps communal affiche une météo plus clémente voire ensoleillée avec de nouveaux projets en perspective grâce à un important soutien financier de nos partenaires institutionnels (Europe, Région et Département) :

- Notre projet structurant de création de sentiers pédestres, reliant les différents secteurs du village en site propre, a obtenu un financement à hauteur de 70 % (37 % de Fonds européens FEADER et 33 % de la Région Grand Est), soit 219.500,70 €. Ces travaux pourront donc démarrer dans les prochaines semaines.
- La Collectivité Européenne d'Alsace a signé avec les communes un nouveau contrat de territoire, qui permettra notamment d'obtenir une subvention au titre du « Fond Communal Alsace » d'un montant plafonné à 100.000,- € pour un nouveau projet communal. Le choix devrait s'orienter vers un agencement de voirie, qui sera déterminé en fonction de l'indispensable renouvellement de nos conduites d'eau potable les plus anciennes et les plus fragiles.

En ce début de printemps, nous avons également adhéré à l'opération « Elsassputz » initiée par la CEA, que nous avons appelée « Oschterputz ». Les élèves de nos écoles et une vingtaine de bénévoles ont sillonné les voiries du ban communal pour ramasser les débris de toute nature et nettoyer les panneaux de signalisation.

Je tiens à remercier tous les participants pour leur générosité et leur implication dans la réussite de cette belle initiative, qui sera dorénavant reconduite tous les ans.

Au milieu de ce printemps, nous aurons également connaissance de la décision de la Cour d'Appel de Colmar, qui doit statuer dans le litige opposant la société Opale à l'Armée au sujet de notre projet de création du parc éolien « Sarre-et-Eichel ».

J'en profite pour confirmer notre souhait d'assurer une totale transparence de votre information sur l'évolution de ce dossier particulièrement sensible et ne manquerai pas de publier cette décision, qui demeure susceptible d'un pourvoi en cassation. En d'autres termes, l'issue de ce contentieux ne sera pas connue avant de longs mois.

Cette période printanière est également mise à profit par nos agents communaux pour préparer la saison du fleurissement, qui prendra cette année une dimension toute particulière. Le jury régional des villages fleuris viendra cet été sur site pour vérifier le niveau exceptionnel de notre fleurissement et s'assurer du respect du cahier des charges très contraignant mais oh combien valorisant pour la Collectivité.

Nous avons la ferme intention de préserver notre beau label de village aux trois fleurs, dont nous pouvons être collectivement particulièrement fier. Cette valorisation paysagère nous tient très à cœur.

Simon SCHMIDT, maire.

Etat-Civil

MARIAGES

Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 avril 2023



Le 22 avril 2023

*Didier MAURER et
Sendy TANU*



DECES

Entre le 01 novembre 2022 et le 30 avril 2023

FORTUNAT Luc, 74 ans

Décédé le 25 novembre 2022 à Oermingen
Ayant demeuré 23, rue des Alliés

HELMSTETTER née HOCH Louise, 88 ans

Décédée le 12 décembre 2022 à Sarralbe
Ayant demeuré 25, rue de Sarre-Union

LOHMULLER Charles, 91 ans

Décédé le 13 décembre 2022 à Sarralbe
Ayant demeuré 1, rue de Voellerdingen

MOHR née HERRMANN Sonja, 62 ans

Décédée le 15 décembre 2022 à Sarreguemines
Ayant demeuré 33, rue de Sarre-Union

DEHLINGER née MULLER Louise, 87 ans

Décédée le 10 janvier 2023 à Sarralbe
Ayant demeuré 12, rue du Stade

SCHMITT Emile, 92 ans

Décédé le 24 février 2023 à Sarre-Union
Ayant demeuré 16, rue de Sarre-Union

NAISSANCES

Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 30 avril 2023

HOFF Charly,

Né le 18 décembre 2022 à Saverne,
Fils de Hoff Pierre-Henry et Schilling Sabrina
Demeurant 23, rue des Alliés

KAPPES Arthur,

Né le 21 février 2023 à Saverne,
Fils de Kappes Quentin et de Frank Laurie
Demeurant 1, rue de Keskastel



Anniversaires (+75 ans)



Mme KAPPES Marie-Thérèse

80 ans

AVRIL 2023

97 ans	Mme Hoffmann née Krempf Marie-Jeanne le 22.04.1926
89 ans	Mme Bellott née Ehrhardt Jacqueline le 16.04.1934
85 ans	Mme Herrmann née Masseran Liliane le 21.04.1938
85 ans	M. Reeb Roger né le 24.04.1938
82 ans	M. Stoffel Bernard né le 20.04.1941
80 ans	Mme Kappes née Panter Marie-Thérèse le 24.04.1943
78 ans	Mme Ehrhardt née Blaes Denise le 09.04.1945
77 ans	M. Kormann Guy né le 06.04.1946
76 ans	Mme Bach née Schmidt Margot le 18.04.1947
75 ans	M. Bauer Eric né le 01.04.1948

M AI 2023

87 ans	M. Schoumacher Gilbert né le 09.05.1936
85 ans	Mme Dahlet née Andres Frieda le 16.05.1938
81 ans	Mme Stoffel née Nehlig Elsa le 07.05.1942
81 ans	M. Bachmann Aloyse né le 28.05.1942
80 ans	Mme Maurer née Roehn Elfriede le 06.05.1943
79 ans	M. Schwarz Bernard né le 10.05.1944
79 ans	Mme Kappes née Wendling Marie-Madeleine le 21.05.1944
77 ans	Mme Saam née Buring Nicole le 26.05.1946
76 ans	M. Fierling Jean-Marie né le 08.05.1947
76 ans	Mme Lang née Biebler Lilly le 28.05.1947



Mme MAURER Elfriede

80 ans

JUIN 2023

98 ans	Mme Hagemann née Specht Irène le 09.06.1925
90 ans	M. Debes Albert né le 25.06.1933
86 ans	M. Lenhard Gustave né le 03.06.1937
85 ans	Mme Kolb née Hoch Irène le 24.06.1938
84 ans	M. Forthoffer Roger né le 11.06.1939
82 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Alliés) né le 04.06.1941
77 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Romains) né le 21.06.1946
75 ans	M. Sadler Denis né le 11.06.1948



JUILLET 2023

84 ans	M. Helleisen Paul né le 21.07.1939
82 ans	Mme Stutzmann née Metzger Marie-Louise le 01.07.1941
82 ans	M. Klein Alfred né le 06.07.1941
82 ans	Mme Ehrhardt née Peifer Rosine le 11.07.1941
81 ans	M. Hoffmann Albert né le 03.07.1942
81 ans	Mme Bauer née Quirin Lydia le 23.07.1942
79 ans	M. Lieb Georges né le 20.07.1944
77 ans	Mme Kiefer née Lehnert Liliane le 04.07.1946
77 ans	Mme Schneider Marie-Madeleine le 04.07.1946
77 ans	Mme Kalis née Lang Alette le 05.07.1946
76 ans	M. Sanchez Alphonse né le 22.07.1947



M. EHRHARDT Albert
80 ans

AOUT 2023

93 ans	Mme Haessig née Muller Marie-Thérèse le 22.08.1930
93 ans	Mme Bach née Beyer Madeleine le 28.08.1930
86 ans	M. Kiefer Alain né le 16.08.1937
84 ans	Mme Job née Bellot Maria le 14.08.1939
84 ans	Mme Buck née Schmitt Irène le 25.08.1939
80 ans	M. Ehrhardt Albert né le 30.08.1943
79 ans	M. Debes René né le 01.08.1944
78 ans	Mme Debes née Schmitt Denise le 26.08.1945
77 ans	M. Schmitt Joseph né le 24.08.1946
76 ans	M. Orditz Jean-Marie né le 15.08.1947
75 ans	M. Faber Gabriel né le 29.08.1948

SEPTEMBRE 2023

91 ans	Mme Schmitt née Altmeyer Mathilde le 16.09.1932
90 ans	Mme Schmitt née Steiner Yvonne le 24.09.1933
86 ans	Mme Debes née Glatz Marie-Claire le 17.09.1937
85 ans	Mme Kappes née Kappes Astride le 15.09.1938
84 ans	Mme Helleisen née Bontemps Marie le 07.09.1939
82 ans	M. Michel Alphonse né le 17.09.1941
79 ans	M. Frat René né le 07.09.1944
79 ans	M. Riss Roger né le 13.09.1944
78 ans	Mme Lieb née Hoch Lucie le 03.09.1945
78 ans	M. Gerber Gérard né le 05.09.1945
75 ans	M. Anthony Gustave né le 25.09.1948



Souhaitons la bienvenue

Aux nouveaux arrivants dans la Commune

M et Mme FOURGON Michel
24, rue de Sarre-Union

Mme GARNIER Marie Thérèse
23, rue des Alliés
Villas Séniors

M. FRITSCH Pierre
23, rue des Alliés
Villas Séniors

M. et Mme SOARES Enzo
et leurs 2 enfants
14, rue des Alliés

M BOROJEVIC Pascal
Mme WALTERSPIELER Sandrine
6, rue de Sarre-Union

Mme GEISLER Vanessa
et sa fille
1, rue de Herbitzheim

Mme VAN BELLE Gwendoline
et ses 2 enfants
23, rue des Alliés

M BAUER David
Mme ROBERT Adelina
13, rue de Herbitzheim



La Municipalité honore ses aînés



M. BLOESING Théo, 80 ans,
le 31 octobre 2022



M. BOURDIN Michel, 80 ans,
le 08 décembre 2022



M. MEYER Raymond, 90 ans,
le 05 janvier 2023



M. LEHNERT Gilbert, 80 ans,
le 17 janvier 2023



Mme GUERRERO Yvonne, 90 ans,
le 08 février 2023



Mme REEB Agnès, 80 ans,
le 06 février 2023



M. HOFFMANN Jean-Pierre, 80 ans,
le 19 mars 2023



Mme BLOESING Isabelle, 80 ans,
le 21 mars 2023



Mme HERRMANN Liliane, 85 ans,
le 21 avril 2023



M REEB Roger, 85 ans,
le 24 avril 2023

1. Débat d'orientations budgétaires 2023

Les priorités suivantes sont débattues et validées sur le principe :

- Aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen
- Création de sentiers pédestres
- Réfection de l'orgue de l'église protestante
- Création d'aire de retournement en forêt communale
- Replantation de deux hectares de la forêt communale (parcelle 12)
- Acquisition d'un véhicule utilitaire
- Remplacement de la tondeuse autoportée
- Aménagement paysager des abords de l'ancien atelier
- Valorisation de l'ancienne pompe à incendie
- Amélioration de la signalisation routière par des feux tricolores à détecteur de vitesse
- Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds

Ces différents projets pourraient faire l'objet d'une inscription au budget principal 2023.

2. Marché de travaux des sentiers

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de sentiers pédestres reliant les différents quartiers du village en site propre, l'entreprise RAUSCHER Eurovia de Adamswiller est retenue pour la réalisation des travaux pour un montant estimatif HT de 295.694,71 €.



3. Maîtrise d'œuvre des sentiers

La maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des sentiers pédestres a été confiée au bureau « ADL Ingénierie » de Sarreguemines (57), avec un taux de rémunération fixé à 5,00 % du montant estimatif du marché.

Le nouveau projet technique tient compte de l'augmentation de la masse des travaux d'aménagement de ces sentiers pédestres, portant le montant estimatif total des travaux à 315.556,50 € HT. De ce fait, le montant HT du marché initial de maîtrise d'œuvre passe à 15.777,72 €.

4. Cession d'un terrain du lotissement

Le conseil municipal autorise la vente de deux terrains à bâtir (à 4.900,- € TTC l'are) aux acquéreurs suivants :

- M. MOBIUS Jordan et Mme CIPA Léa, lot n° 09 de 5,87 ares pour un prix de 28.763,00 € ;
- M. LIEB Denis, lot n° 10 de 8,88 ares pour un prix de 43.512,00 €.

Les parties signent une promesse de vente engageant la collectivité à vendre aux conditions définies et les futurs propriétaires à verser un acompte de 20 % de la valeur totale du terrain.

5. Mise à jour du PCS

L'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes de l'Alsace-Bossue.

Le cabinet RISK Partenaires propose une mission de réalisation mutualisée de notre PCS au tarif de 1.000,- € HT pour notre commune.

6. Gestion des ressources humaines

Une procédure de promotion interne est engagée au profit de Monsieur Emmanuel GEYER, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à compter du 01 janvier 2023.

7. Aide à la valorisation du bâti

M. BACHMANN Jean-Luc perçoit une aide de 297,18 € pour les travaux de rénovation des toitures de la maison au 1, rue de l'Etang.



8. Modification du PLU

Un projet de rachat de l'ancien lycée Ste Thérèse nécessite une modification simplifiée

du PLU portant reclassement de cette zone UE réservée aux équipements publics en zone UA dédiée au bâti ancien.

Cette réhabilitation est déclinée autour de quatre axes : agencement de bureaux professionnels, aménagement de logements locatifs, création de logements de fonction et préservation de l'espace affecté aux cuisines et réfectoire... sans compter l'aménagement de nouvelles places de stationnement.

9. Adoption de devis

L'isolation des combles des vestiaires du complexe sportif du Hohberg sera réalisée par la société PROXISO pour un montant total TTC de 1.927,80 €, après déduction de la prime CEE d'un montant de 1.571,40 €.

10. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Organisation de la fête des Aînés,
- Risque de délestage électrique,
- Situation des Villas d'Accueil familial...

SNCF :

**TRAVAUX DU 01 JUILLET AU 03
SEPTEMBRE 2023**



**INFO TRAFIC
TRAVAUX**

La circulation ferroviaire sera interrompue entre les gares de Sarreguemines et Mommenheim en raison de travaux sur les voies.

Les trains seront remplacés par des cars entre Sarreguemines et Mommenheim. La desserte Mommenheim ⇔ Strasbourg sera assurée par train.

Des autocars supplémentaires seront mis en circulation entre Sarreguemines et Saverne : ils desserviront également Oermingen et Diemeringen.

Les abonnements et billets TER seront valables sans modification. Les arrêts des autocars sont situés place de la gare. Il n'y aura pas de vente de billets à bord des autocars : vous pouvez effectuer vos achats sur l'appli SNCF, le site TER, aux distributeurs automatiques et aux guichets. Les bicyclettes ne seront pas autorisées à bord des autocars.

La fiche horaire détaillée sera disponible à compter du 15 mai 2023.

1. Recours contre les arrêtés

Considérant la situation financière du GCSMS L'Accueil Familial du Bas-Rhin, la Commune estime qu'à minima une partie des loyers n'est pas due et conteste le caractère obligatoire de la dépense.

D'une part, le maire est autorisé à représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, et d'autre part, le cabinet BAZIN & Associés assurera la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

2. Contractualisation d'un emprunt

Pour assurer le financement des travaux de trottoirs sur la route de Dehlingen et l'aménagement de sentiers pédestres, il convient de contractualiser un emprunt de quatre cent mille euros.

Après étude de différentes offres, il est décidé de réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant en capital de 400.000,- € pour une durée de 15 ans et pour un taux fixe de 3,050 %.



3. Modification simplifiée du PLU

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme pour la modification n°1 du PLU d'Oermingen ; mission correspondant à 20 demi-journées d'intervention.

4. Annulation d'une cession d'un terrain

Le conseil municipal accepte la résiliation de la promesse unilatérale de vente du lot n° 06 du lotissement "La Colline du Hohberg 2", signée le 6 mai 2022 par M. KAISER Maxime et Mme MULLER Anaïs et restitue au bénéficiaire l'intégralité du montant de l'acompte, soit la somme de 5.390,00 €.

5. Tarif des repas du périscolaire

Le prestataire « La Toque Dorée » annonce une augmentation du tarif des repas livrés au périscolaire de 15 % à compter du 01 janvier 2023. Le tarif du repas du périscolaire passera à 6,50 € TTC à compter du 01 mars 2023.

6. Bilan du recensement de la population

Au 01 janvier 2023, les données chiffrées utilisées pour le calcul de la population locale sont :

- Les ménages : 913 (personne ayant une résidence habituelle dans la commune)
- La population comptée à part : 28 (personne domiciliée dans une autre commune mais ayant gardé leur résidence dans la commune)
- Les communautés : 212 (nombre de détenus)

Soit un total de 1 153 habitants.

Pour mémoire, la population locale s'élevait à 1 244 (dont 240 détenus) au 01 janvier 2015.

La diminution moyenne de notre population est d'une dizaine d'habitants par an au cours des huit dernières années.

7. Participation au portage de repas

Il est décidé d'appliquer une revalorisation de 7 % de la participation au portage des repas Abrapa et de fixer le montant de la participation communale à 1,50 € pour le tarif 2 et à 1,07 € pour le tarif 3, à compter du 01 mars 2023.

8. Adoption de devis

Des nouvelles chaises à l'école primaire

Le devis UGAP est adopté pour la fourniture de 64 chaises au prix unitaire à partir de 37,44 € HT.

Isolation du complexe sportif du Hohberg

Le devis de la société PROXISO est actualisé à un montant total TTC de 1.927,81 €, après déduction de la prime Certificat d'Economie d'Energie d'un montant de 1.656,- €.

9. Divers

Gestion des ressources humaines

Pour assurer le taux d'encadrement pendant la période des petites vacances scolaires, Mme ENSMINGER Véronique est embauchée du 13 au 24 février 2023.

Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Reprise des enrobés du pont de l'Eichel avec sécurisation des abords de chaque côté du pont,
- Présence d'odeurs nauséabondes dans les réseaux d'assainissement de la rue de Voellerdingen,
- Réfection du parking du cimetière endommagé par les engins de chantier...

FETE DE L'ARMISTICE DU 08 MAI 2023

Lundi 08 mai 2023 :

Place du Maréchal Leclerc

10 H. 00 Rassemblement des sociétés locales,

10 H. 15 Lever des couleurs,
Dépôt d'une gerbe,
Allocution,
Défilé...

10 H. 30 : Vin d'honneur servi au Restaurant de la Gare.



La musique municipale d'Oermingen et leurs amis musiciens de Rohrbach-les-Bitche animeront la cérémonie et le défilé, sous la protection des sapeurs-pompiers.

Cordiale invitation à tous...

1. Adoption des comptes 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2022 du périscolaire et du lotissement.

2. Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement, soit un déficit de 282.479,49 €, sur l'exercice 2023.

3. Adoption des budgets primitifs 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2023 du lotissement et du périscolaire.

4. Avis de la CRC

Monsieur le Maire rappelle que le GCSMS a saisi la Cour d'Appel Administrative visant à obtenir l'annulation de ces baux commerciaux et le Tribunal Administratif visant à obtenir l'annulation des arrêtés préfectoraux portant mandatement d'office.

La Chambre régionale des comptes Grand Est dit qu'une somme de 95.252,86 euros, réclamée par les requérants à l'origine de la saisine de la Chambre, avait le caractère de dépense obligatoire pour la Commune.

5. Avenant de la route de Kalhausen

Non prévus initialement, l'inspection caméra d'anciens réseaux, le raccordement de nouvelles canalisations avec regard et la pose de nouvelles signalisations verticales nécessitent la formalisation d'un avenant n° 2 au marché initial des travaux pour un montant HT de 9.561,73 €.

6. Financement de la route de Dehlingen

Le conseil adopte le projet de convention de financement des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de Dehlingen (RD123), reliant le passage à niveau de la ligne ferroviaire au cimetière.

Cette convention précise les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la commune.



7. Annulation d'une cession d'un terrain

Le conseil accepte la résiliation de la promesse unilatérale de vente du lot n° 09 du lotissement "La Colline du Hohberg 2", signée le 06 décembre 2022 par Mme Léa CIPA et M. Jordan MOBIUS en retenant une indemnité forfaitaire de 10 % pour non-production des pièces justificatives.

8. Modification de la promesse de vente

Pour responsabiliser les futurs acquéreurs, le premier alinéa de l'article relatif à l'acompte est modifié de la manière suivante :

« L'acompte sera restitué partiellement, dans la limite de 80 %, au bénéficiaire si la vente s'avérait impossible à réaliser ou l'une des conditions suspensives prévues ci-après venait à ne pas se réaliser... ».

9. Programme des travaux sylvicoles 2023

Sont prévus des travaux sylvicoles : cloisonnements d'exploitation, toilettage après exploitation et dégagement des régénérations naturelles en parcelle 4, 10, 12, 19 et 30... ainsi que divers travaux d'entretien du parcellaire.



Le montant total de ce programme 2023 est estimé à 12.500,- € HT, hors honoraires et frais d'assistance à la gestion.

10. Groupement de commandes

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a proposé un groupement de commandes qui a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

- Lot n°1 : responsabilité civile,
- Lot n°2 : protection fonctionnelle,
- Lot n°3 : protection juridique,
- Lot n°4 : flotte automobile,
- Lot n°5 : dommages aux biens,
- Lot n°6 : risques statutaires du personnel.

La commune adhère à ce groupement de commandes.

11. Adoption de devis

• Acquisition d'une tondeuse

Après une quinzaine d'année de bons services, la tondeuse dédiée aux aires de jeu affiche de multiples défaillances et casses.

Une nouvelle tondeuse autoportée qui dispose d'un bac de bennage en hauteur et d'un kit route de marque Iseki, sera acquise pour un montant total HT de 18.000,- € auprès de l'entreprise Klein de Sarreguemines.

Elle est essentiellement utilisée pour la tonte des terrains de sports.

• Contrat de location des photocopieurs

Un nouveau contrat de location des photocopieurs est négocié avec la Sté Toshiba comprenant la location de deux nouveaux copieurs avec résiliation des anciens contrats.

Le montant mensuel sera de 1.219,- € HT avec prise en charge des frais de résiliation par le fournisseur.

12. Accord collectif sur le télétravail

Le Conseil municipal décide d'adopter l'accord collectif sur le télétravail issu des négociations avec les organisations syndicales représentatives du centre de gestion du Bas-Rhin.

13. Divers

Les points suivants sont évoqués :

- Participation à l'opération de nettoyage « Osterputz » initiée par la CEA,
- Mise à disposition des résultats de l'étude de passage des véhicules sur la route de Kalhausen,
- Plantation de 4 000 plans dans la parcelle 12 de la forêt communale,
- Organisation d'une sortie en forêt au courant du printemps...

1. Comptes 2022 du budget principal

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2022.

2. Affectation des résultats 2022

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2022 du budget principal soit un excédent de 113.200,87 euros.

3. Vote des taux des taxes locales

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des taxes directes locales sans augmentation pour l'année 2023 :

Nature des taxes	Taux votés pour 2023
TH	19,26
TFPB	25,17
TFPNB	55,41
CFE	20,81

4. Taxe locale sur les publicités

Le conseil municipal décide de fixer la taxe à un montant de 17,70 € par m² pour les dispositifs publicitaires et les enseignes.

5. Adoption du budget primitif 2023

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 est adopté :

	Montant
Fonctionnement	1.009.100,00 €
Investissement	1.110.400,87 €

6. Versement des contributions annuelles

Les recettes annuelles de la location de la chasse communale sont partiellement affectées au paiement des cotisations sociales de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles et au financement des travaux d'entretiens des chemins d'exploitation.

Le versement d'une contribution pour l'évacuation des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement est obligatoire.

Il est décidé de :

- Verser une contribution à la Caisse d'assurance accidents agricoles d'un montant de 4.482,- €,
- Verser une contribution de 3.500,- € à l'Association Foncière,
- Verser une contribution de 10.000,- € au service de l'assainissement géré par le SDEA.

7. Cession du terrain du 26 rue des Alliés

M. LIZZI Christophe, domicilié 1 B, chemin des Sources se porte acquéreur du terrain à bâtir du 26 rue des Alliés d'une superficie de 10,60 ares pour un prix de 2.200,- € l'are.



8. Mouvements de crédits en M57

Le maire est autorisé à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

9. Aide à la valorisation du bâti

Un dispositif de valorisation de l'habitat patrimonial, initié et soutenu par le Département, est ouvert aux propriétaires privés, sans condition de ressources, portant sur le bâti d'avant 1948.

Pour le projet de réhabilitation de la maison du 21 rue de Sarre-Union déposé par M. NUSSLEIN Antonin, le conseil fixe le montant de l'aide au montant maximum de 5.000,- €.



10. Groupement de commandes

Le Cabinet RISK PARTENAIRES est retenu comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du groupement de commande des contrats d'assurance.

11. Gestion des ressources humaines

Un contrat à durée déterminée sera proposé à Mme ENSMINGER Véronique de Keskastel, pour une durée de neuf mois à compter du 17 avril 2023 à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat bénéficie d'une aide de l'Etat de 60 % du smic horaire.

12. Renouvellement des baux de chasse

Monsieur le maire détaille les modalités de renouvellement des baux de chasse communale pour une durée de 9 ans, soit du 02 février 2024 au 01 février 2033.

Le conseil municipal décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

13. Organisation d'un « Osterputz »

En raison des mauvaises conditions météorologiques, initialement prévue le 1^{er} avril, l'opération de nettoyage est reportée au samedi 15 avril 2023.

14. Participation à la réfection de l'orgue

La restauration complète de l'orgue « Verschneider » de l'église protestante a été réalisée pour un montant de 34.001,- euros par la manufacture BAUER de Sarralbe.

Il est demandé une participation de 27.200,- euros au conseil presbytéral.



15. Divers

Les points suivants sont évoqués :

- Projet de gravillonnage de la rue de Sarre-Union dans le cadre de la maintenance par la CEA,
- Modification des horaires de l'éclairage public suite au passage à l'heure d'été,
- Demande d'intervention de Rosace pour retendre certains câbles de la fibre,
- Vitesse excessive de circulation dans la rue de Keskastel...

1. Gestion des parcelles de la chasse

Il est proposé de confier à l'ATIP, dans le cadre de la mission Information Géographique, la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses.

2. Renouvellement de la CCCC

La Commission Consultative Communale de la Chasse (CCCC) est constituée de Simon SCHMIDT, Paul NUSSLEIN et de Maxime MULLER.

3. Evaluation de la modification du PLU

La modification n°1 du plan local d'urbanisme a été engagée dans l'objectif de reclasser une zone UE en un sous-secteur UA1 pour rendre possible la reconversion des locaux de l'ancien lycée professionnel privé Sainte-Thérèse.



Les études réalisées ont permis de conclure que les changements qu'il est prévu d'apporter au PLU sont sans incidences notables sur l'environnement. Il est donc décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

4. Annulation d'une cession d'un terrain

La résiliation de la promesse unilatérale de vente du lot n° 09 du lotissement "La Colline du Hohberg 2", signée par Mme Léa CIPA et M. Jordan MOBIUS, est acceptée suite à la présentation de deux refus de prêt bancaire. Il leur sera restitué la somme de 5.752,60 €.

5. Approbation du contrat de territoire

Préconisé par la CEA, le nouveau Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim est validé pour la période 2022-2025.

6. Actualisation du PCS

Le nouveau Plan Communal de Sauvegarde définit, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles, une analyse des risques à l'échelle de la commune, et détaille le plan d'actions.

7. Flux sur la route de Kalhausen

Présentation des flux relevés sur une semaine en novembre 2022 dans les deux sens de circulation :

- Nombre total moyen de véhicules par journée complète : 421 à 444
Dont nombre de poids lourds : 10 à 20
- Total moyen de véhicule par nuit : 15 à 18
- Nombre total moyen par jour ouvré : 476 à 502 et par dimanche/jours fériés : 302 à 329.

8. Organisation du « Osterputz »

L'opération de nettoyage du 15 avril 2023 implique une vingtaine de citoyens et les élèves des deux écoles.

9. Divers

Echange sur les points suivants :

- Le plan de distribution des bulletins
- Tarif de cession d'un terrain attenant au lotissement du Hohberg,
- Analyse de deux offres d'acquisition du bâtiment vétuste sis 1 rue de l'Eglise,
- Etat d'avancement de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Colmar opposant la société Opale à l'Armée dans le cadre du projet de parc éolien « Sarre-et-Eichel »,
- Commémoration du 08 mai 2023...

INFORMATION sur Rosace FIBRE.

En 2021-2022, l'entreprise ROSACE a installé la fibre dans notre commune.

Or depuis cette période, pas mal de problèmes sont apparus sur le réseau, que ce soit au niveau des raccordements chez les particuliers, des câbles qui pendent dangereusement au-dessus des zones piétonnes, des boîtiers sur poteau ouverts et j'en passe.

A chaque signalement par les riverains, de ce genre de problèmes sur le réseau, nous remontons l'information aux services de maintenance de ROSACE, avec la géolocalisation des zones concernées, les photos des avaries, l'adresse exacte du poteau concerné.

Mais à notre grand regret, et vous avez pu le constater, la réactivité de cette société de maintenance est quasi nulle. Ils n'ont même pas la politesse de répondre à nos courriels, ni de nous contacter.

Sachez que nous faisons quotidiennement notre possible pour que ces désagréments soient réglés.

Paul NUSSLEIN, Adjoint



REBOISEMENT FORESTIER...

La commune a engagé, en partenariat avec l'ONF, avec le soutien financier des fonds européens et de la Région Grand Est, des travaux de reboisement en forêt communale.

Pas moins de 4 190 arbustes ont été plantés au mois de février 2023, dont des Chênes Sessile et des Pins de Saltzamm.



Ces travaux entrent dans le cadre d'un vaste programme de renouvellement forestier engagé sur l'ensemble du territoire et mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce programme bénéficie également d'importantes subventions de l'Etat.

TRAVAUX DE VOIRIES...



Mise en sécurité des abords du pont du Tiefgraben

Suite aux travaux de voiries sur la route de Dehlingen (RD 123) qui viennent de prendre fin, la commune s'est vue dans l'obligation de sécuriser les abords du pont qui franchit le ruisseau du Tiefgraben avec la plantation d'une rangée de vignes, aux abords de la zone piétonne menant au cimetière communal.

Ces travaux seront prochainement complétés par un fleurissement des bas-côtés du pont.



Malheureusement, la bêtise humaine n'a pas de limite : A peine plantés, tous nos plants de vigne ont été dérobés. No comment sur cette ingratitude !

1^{ERE} EDITION DE L' « OSTERPUTZ »...

Belle et totale réussite pour cette première édition de l'opération de nettoyage « Elsassputz » ou « Osterputz », initiée par la Collectivité Européenne d'Alsace, qui a mobilisé plus d'une vingtaine d'habitants et les élèves de nos deux écoles.



Les enfants ont ramassé de quoi remplir quatorze grands sacs de poubelle dans les rues du village et autour des installations du terrain multisports. Des objets de toute nature et de toute taille ont trop rapidement remplis les sacs avec notamment un nombre impressionnant de canettes de boissons, de paquets de cigarette, des mégots, d'objets en plastique, de nylon, etc...

Les adultes ont poursuivi, sur une matinée, cette quête d'objets jetés en pleine nature, le long des voiries communales et départementales, avec des découvertes insolites : un crâne de bovin, des ossements d'animaux, des peaux de moutons... permettant de remplir une vingtaine de sacs supplémentaires, sans compter la quinzaine de pneus.

Ces différentes trouvailles interrogent sur le comportement humain, qui malheureusement ne respecte pas la nature...

Pendant ce temps, armés d'un seau et d'un escabeau, quatre binômes se sont chargés du nettoyage de l'ensemble des panneaux de rue et de signalisation.

Accueillis par un petit déjeuner et récompensés par le verre de l'amitié, les participants ont exprimé leur ferme intention de reconduire l'opération à chaque printemps...

Merci à tous les participants.



QUELQUES FAITS MARQUANTS...

Le retour de la Fête des Aînés

Dimanche 4 décembre 2022

Après cette difficile et trop longue période de la pandémie de la Covid, nos aînés de plus de 70 ans sont à nouveau conviés pour leur traditionnelle fête de Noël.

Même si le lien social a pu être gardé par la remise d'un cadeau ou d'un panier garni livré à domicile, le moment privilégié de ces retrouvailles a été très apprécié par les 170 convives, et ceci dans la bonne ambiance.

Venus pour déguster un succulent repas préparé par l'équipe municipale sous la direction du chef de cuisine, Paul Nusslein, les aînés ont pu régaler leurs papilles gustatives.

C'est un réel plaisir de recevoir nos anciens dans la bonne humeur



Vœux du maire

Vendredi 6 janvier 2023

C'est à la salle polyvalente que le maire a tenu son discours annuel, permettant de faire le point sur les différents chantiers réalisés cette année, la sobriété énergétique avec l'augmentation des tarifs de l'électricité et les décisions prises par les élus.

Le Docteur Roland Macholt a été remercié pour la carrière effectuée à Oermingen en tant que médecin de famille. Après plus de 42 années au service de ses patients, il a fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 70 ans.

L'atelier de Kym a été mis à l'honneur pour l'ouverture de son nouveau magasin sis rue de la mairie.

Une section de l'association sport loisirs, représentée par Arielle Nusslein, est remerciée pour le succès des séances de gymnastique et de yoga.

De plus, les lauréats des maisons fleuries ont reçu un bon d'achat de 50 euros.

Belle soirée autour d'un verre de doux breuvage et de la galette des rois...

Le marché de Noël sur la place de Bersac

Samedi 03 décembre 2022

Presque à l'étroit sur la place de Bersac, le marché de Noël a repris ses droits et drainé un public local très nombreux.

Nos artisans locaux ont saisi cette opportunité pour présenter leurs produits à la vente : Kym et un fil, la brasserie La Bossue, Papy Louis...

Impossible de passer à côté de ces bonnes odeurs de vins chauds sans s'arrêter et trinquer entre amis... Idem pour le stand des crêpes et autres grillades. Un bel évènement de fin d'année.



L'audition des élèves de l'école de musique

Samedi 01 avril 2023

Même si leur nombre a légèrement diminué ces dernières années, les élèves de l'école de musique intercommunale ont pris très à cœur de faire découvrir leurs talents au nombreux public de la salle polyvalente de Herbitzheim.

Encadrés par leur professeur, les jeunes artistes ont suscité de très nourris applaudissements. Les plus jeunes se sont adonnés au chant pour le plus grand plaisir de leurs familles.

UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU...

Par arrêté municipal du N°02/2023 du 24 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- le reclassement de parcelles actuellement situées en zone UE en sous-secteur UA1 pour permettre la reconversion des locaux de l'ancien lycée professionnel privé Sainte-Thérèse d'Oermingen ;
- le réajustement des règles relatives aux usages et affectations des sols, constructions et activités en zone UA (article 1.2 du règlement).

Une enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU d'OERMINGEN se déroulera du lundi 22 mai 2023 à 10 heures au lundi 05 juin 2023 à 18 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif au projet pourra être consulté en Mairie et sur le site internet de la commune : www.oermingen.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Lundi 22 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- Samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- Lundi 5 juin de 16 h 00 à 18 h 00



Musique Municipale Oermingen



La musique municipale d'Oermingen a tenu son assemblée générale ordinaire, le samedi 04 mars 2023 dans la salle de répétition de la localité. L'assemblée générale a reconduit à l'unanimité le comité et espère que l'année 2023 sera une année plus favorable à la pratique musicale.

Les répétitions communes avec l'harmonie municipale de Rohrbach-Lès-Bitche ont repris dès le mois de février de cette année. Toutes personnes souhaitant rejoindre la formation musicale sera la bienvenue afin de pouvoir maintenir une musique dans la commune.



Le dimanche 19 mars 2023, les musiciens d'Oermingen ont participé, avec l'harmonie municipale de Rohrbach-Lès-Bitche, à la cérémonie de commémoration du 78^{ème} anniversaire de la libération de Woelfling-Lès-Sarreguemines.

Les musiciens vous donnent rendez-vous pour le traditionnel tour de mai, le dimanche 07 mai et la cérémonie de l'armistice le lundi 08 mai 2023 dans la localité.

Le comité.

L'association des coureurs et marcheurs de l'Eichelthal

A Oermingen, l'association des coureurs et marcheurs nordiques de l'Eichelthal est bien enracinée dans la commune. Créée en 1995, elle est fer de lance dans le monde sportif et plus particulièrement dans la course à pied. A côté de cette discipline, la marche nordique est venue agrandir l'association en 2017.

Le but premier de l'association est de permettre à des coureurs et marcheurs nordiques néophytes et isolés de rejoindre une structure leur permettant de courir en groupe et de leur apporter les conseils utiles à la bonne pratique de ces deux disciplines sportives.



Apporter et transmettre l'expérience acquise durant plus de quarante ans de pratique est la motivation qui habite le président et coach, Jean-Luc Bachmann, pour conseiller et entraîner les coureurs et les marcheurs nordiques de l'Eichelthal.



L'association, qui compte plus de 70 personnes membres à ce jour, axe tous ses entraînements autour du bien-être, de la santé, du partage et de la bonne convivialité. Toutes les séances d'entraînements sont placées sous la responsabilité d'un encadrant qui à tout moment sera à votre écoute et vous apportera la confiance dont vous avez besoin pour intégrer l'un des deux groupes sportifs.

Christiane Bachmann, sera la personne qui vous accompagnera lors des sorties marches nordiques du mardi et mercredi tandis que Jean-Luc Bachmann assure les sorties marches nordiques du jeudi et vendredi.

Pour les entraînements course à pied du lundi et mercredi, c'est également Jean-Luc Bachmann qui assure le coaching.

Les entraînements et les sorties en groupe des coureurs et marcheurs resteront donc le pôle d'attraction principal pour l'association. Et pour apporter un peu de piment en cette année 2023, un challenge interne comportant une quinzaine de sorties groupes a été élaboré par le comité de direction.

Les entraînements coureurs : Lundi – mercredi : soir à 18 h à partir du parking à l'entrée du stade de foot du Hohberg.



Les entraînements marcheurs nordique : Le mardi soir les marcheurs sont à Bischtroff-sur-Sarre à 18 h parking de la mairie et le mercredi matin à 8 h 30 au parking Lutterbach qui se situe entre Oermingen et Sarre-Union. Le jeudi après-midi à 14 h 30 et le vendredi soir à 19 h à partir du parking à l'entrée du stade du Hohberg à Oermingen.

Pour plus de renseignement : vous pouvez contacter l'association par le biais de son site internet www.Eichelthal.org, soit par tél : 06 87 03 10 22.

Sportivement : le président Bachmann Jean-Luc

LE FOOTBALL CLUB



Le Football Club Oermingen a organisé deux manifestations depuis le début de l'année :

Le Loto du FCO a réuni environ 230 personnes le samedi 4 mars 2023 dans une salle polyvalente pleine à craquer

et

Le spectacle du 24 mars 2023 d'**Alison Arnglim**, l'actrice américaine qui incarnait la peste

Nellie Oleson dans la célèbre série américaine « La petite maison dans la prairie », qui est toujours diffusée à la télévision française.

Cette soirée planifiée par le FCO a réuni plus de 330 personnes à la salle de la Corderie de Sarre-Union. Un grand merci à Monsieur Guerbadot Kévin et son ancien collègue Eric pour le service d'ordre irréprochable.

Le samedi 13 mai 2023 à 19 heures aura lieu à la salle polyvalente d'Oermingen la traditionnelle soirée asperges qui affiche déjà complet depuis plusieurs semaines. Celle-ci sera animée par l'orchestre Fa Si La Danser.

Le dimanche 25 juin 2023, le FCO donne rendez-vous aux habitants du village et d'ailleurs au tournoi « Tout le village joue au foot » qui se tiendra au stade du Hohberg.

Les curieux, les équipes engagées, les promeneurs du dimanche et les joyeux apérophiles pourront aussi se restaurer sur place toute la journée avec pizza flamms dès 17 heures. Les inscriptions devraient débiter très prochainement.



Le dernier week-end de juillet, aura lieu le Challenge du Maire toujours au stade du Hohberg avec 4 équipes du secteur engagées.

Et pour finir, le football club Oermingen prévoit la tenue d'une soirée Année 80 avant la fin de l'année et prépare déjà le grand concert des Gagoustiques (musique irlandaise) pour le weekend de la Saint Patrick le samedi 16 mars 2024 à la salle polyvalente.

Ces différentes manifestations sont des réussites organisationnelles grâce aux merveilleux bénévoles de l'association et de quelques joueurs du FCO :

Joëlle Ehrhardt, Tania et Nicolas Jacob, Christiane Semler, Frédéric et Annick Stutzmann, Marielle Graef, Antonin Nusslein, Maxime et Marine Lang, Frédéric Ludmann, Cyrille et Marina Leismann, René et Nathalie Kiefer, Daniel Gapp, Marc Muller, Eliot Guillemain, Thomas Buch, Bruno et Marie Blanche Herrmann, Antonio De Sousa, Francisca Gross, Simon Schmidt, Olivier Kimmel, Jonathan Schaefer, Arthur Bour, Lucas Bachmann, Nicolas Kiefer, Léo Wittmann et Elyan Stutzmann.

Concernant le volet sportif, s'il est vrai que le FCO connaît des difficultés en district 5 et 8, il n'en demeure pas moins que la cohésion reste le maître mot de celui-ci.



Le nouvel entraîneur Julien Erbrech, actuellement en charge des U18 à Neunkirch, s'occupera des équipes séniors pour une montée en district 4 de l'équipe fanion dès la saison 2023/2024 et ainsi redonner des couleurs à un club historique en Alsace Bossue.

Il succède à Monsieur Leismann Cyrille qui a donné beaucoup de temps, de cœur et d'énergie à ce club sans rechigner.

Il s'entourera des jeunes joueurs du village et d'alentours épaulés par les cadres du FCO.

Les jeunes du village qui souhaiteraient intégrer le club peuvent rentrer en contact avec Thomas Buch ou Cyrille Leismann (06 59 16 47 90 et 06 26 56 73 04).

Osons croire à une belle histoire.

Vive le FCO

OERMINGEN

TOUT LE VILLAGE JOUE AU FOOT

DIMANCHE 25 JUIN 2023

FOOTBALL CLUB OERMINGEN

FOOTBALL CLUB OERMINGEN

INSCRIPTION **10,-€** par équipe

STADE DU HOBERG A PARTIR DE 9H30

EQUIPES DE 5 JOUEURS

1er Prix : 100,-€

2ème Prix : 50,-€

A midi : Restauration sur place
(Menu à 8.50€ : Grillade, légumes, frite + glace)

A partir de 17h : Pizzas / Flamms

René KIEFER
03 88 00 87 88
(Après 19h)

Maxime LANG
06 71 51 45 87

LE PHOTO CLUB



Le Photo Club d'Oermingen a tenu son assemblée générale ordinaire il y a peu et ce après avoir tenu une assemblée générale extraordinaire dédiée à la révision et modifications de ses statuts.

Après avoir salué et remercié l'assistance, le Président a souhaité la bienvenue au Maire Simon SCHMIDT, fidèle soutien du monde associatif local.

Avant de passer à l'ordre du jour, les membres ont respecté une minute de silence à la mémoire de Monsieur François SADLER membre actif du Club. Depuis début mars 2022, le club renoue avec une activité soutenue et accueille deux nouveaux membres.

Quelques dates et faits marquants 2022 – 2023 :

- Reportage complet de l'opération « Une Rose Un Espoir » les 30 avril et 1^{er} mai (Drulingen)
- 27 mai Sortie FENETRANGE et reportage photo complet sur la commune et son patrimoine
- 15 juillet sortie Lightpainting à Ratzwiller Heidenkirch
- 6 et 7 août participation à la fête de l'oignon
- 18 septembre exposition à la fête d'automne de Sarre Union
- Samedi 15 octobre vernissage expo
- Dimanche 16 et lundi 17 expo photographique
- Janvier : signature de la convention de prêt photographique avec le Centre socio culturel de Sarre Union
- 3 mars 2023 AG Extraordinaire et modifications des statuts

Tout au long de l'année diverses formations et animations : la macrophotographie, utilisation et prise en main du flash, Lightroom et le catalogage, ombrologie, la technique des gouttes et les effets, l'hyperfocale, etc... Différents thèmes ont été travaillés par les membres : le paysage, slogan publicitaire, jeu de mains et étoilé

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur implication tout au long de l'année et tout particulièrement pour l'important travail photographique réalisé. Chaque membre cultive des connaissances et des approches photographiques diverses et variées, et c'est l'union et la réunion de ces différences qui fait la force du Club.

L'examen des finances du Club laisse apparaître une situation confortable permettant d'envisager des investissements en matériel. Après avoir procédé à l'élection des membres du bureau, le nouveau comité se décompose comme suit :

- Président : Claude BORTOLUZZI
- Vice-Présidente : Guylaine CAHN
- Secrétaire : Jean marc MARSALA
- Secrétaire adjoint : Gilbert OTT
- Trésorière : Céline LUKAS
- Assesseurs : Claude MUNSCH (Animateur) et Etienne GROSS
- Commissaire aux comptes : Denise BERNHARD

Le montant de la cotisation 2023 est fixé à 45 €/adulte et 25 €/étudiant(e).

Au programme 2023 :

- Exposition Photographique les dimanche 15 et lundi 16 octobre 2023 à la salle polyvalente d'Oermingen :

Animations du club :

Le Club se réunit chaque 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois au sous-sol de la salle polyvalente, les séances sont précédées d'un « quart d'heure technique » qui permet d'aborder un ou plusieurs sujets pratiques pour lesquels les membres éprouvent un besoin d'information, de technique ou de manipulation. Le Club est là pour répondre à ces attentes.

- Pique-nique familial, rencontre Photo Inter Club, diverses sorties photographiques
- Participation à la fête de l'oignon les 5 et 6 août
- Participation à la Fête d'Automne de Sarre Union le 17 septembre

Cinquantenaire du Photo Club, ce sera les 20 et 21 octobre 2024.

Un règlement intérieur du Club est soumis au vote et approuvé.

Monsieur Claude MUNSCH intervient en qualité d'animateur du Club :

Le Club a modifié sa façon d'analyser les photos proposées en séance. Ainsi l'auteur nous explique d'abord sa photo, pourquoi, comment, ce qu'il veut monter, dénoncer ou partager. A l'appui de ses explications un dialogue constructif et étayé en ressort, c'est plus pertinent et enrichissant pour tous. Notre club a été très présent aux différentes expos des autres clubs, cela est apprécié et nous amène en retour des visiteurs.



Monsieur Simon SCHMIDT, Maire d'Oermingen, intervient et remercie le Club pour son sérieux, son dynamisme, sa convivialité et son action au sein de la Commune et en partenariat avec cette dernière.

Si vous pratiquez la photographie en tant qu'amateur et que vous souhaitez partager votre expérience, découvrir de nouveaux horizons, apprendre et évoluer, n'hésitez pas à rejoindre une équipe dynamique et conviviale.

Page publique FB : <https://www.facebook.com/PhotoClubOermingen>

Contact : Claude BORTOLUZZI (Tél. : 06 11 89 23 10)

LES ECUREUILS DU PERISCOLAIRE...

Des animations variées pour le plaisir des écureuils du périscolaire :

▪ Sortie Coco Park à Saint-Avoid (57)



Cette aire de jeux s'étale sur 3000 m² en intérieur et offre de nombreuses et diversifiées attractions pour les petits et les grands.

On y trouve des trampolines, de nombreux toboggans à bosse, du karting, des petits manèges, des labyrinthes, des structures gonflables, une piste de bouées, des petits terrains de foot et de basket.

Encadré par les animatrices, le transport en bus a permis d'installer la bonne humeur pour faire de ce périple un souvenir inoubliable et donner l'envie aux enfants de se retrouver autour des jeux et animations.

▪ Fête de carnaval au périscolaire

Autre temps fort de cette période de vacances scolaires, les animations sur le thème du carnaval et de ses incontournables séances de maquillage et autres déguisements.

Mais cette fête ne serait pas totalement réussie sans avoir passé par la confection de succulents beignets, qui ont ensuite été engloutis par les jeunes festivaliers.

Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine édition !



Une nouvelle animatrice prend ses marques



Véronique est notre nouvelle animatrice depuis le 17 avril. Elle remplace Justine dont le contrat s'est terminé récemment.

Véronique a le CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance). Elle a travaillé au périscolaire ainsi qu'à l'école maternelle de Keskastel.

Elle a eu une première expérience avec nous pendant les vacances de février et a ainsi pu faire connaissance avec les enfants d'Oermingen. Durant son contrat, elle suivra la formation BAFA.

Véronique est déjà mamie d'un petit garçon et bientôt d'un deuxième petit enfant.

L'ASL VOUS INFORME...

L'Association Sports et Loisirs (ASL) d'Oermingen est toujours aussi heureuse d'avoir ses nombreux licenciés pour la gym tonic et le yoga.

Certaines personnes viennent de loin et n'hésitent pas à braver les kilomètres pour se rendre aux cours.

Concernant le don du sang, le taux de fréquentation est en baisse et l'ASL espère voir son nombre de donateurs augmenter pour les prochaines collectes.

Nous comptons sur votre mobilisation ! Donner son sang s'est sauver 3 vies !!!

Pour la section tennis de table malheureusement le nombre de licenciés a nettement diminué par rapport à l'année dernière, cela s'explique par le départ de nos jeunes licenciés en étude secondaire hors du village.

Mais nous restons positifs et espérons compter de nouveaux membres pour terminer la saison ou commencer la saison prochaine.

Si vous souhaitez essayer, il n'est jamais trop tard ! Deux séances vous sont offertes.

Vous pouvez nous retrouver le lundi à 19 h 30 à la salle polyvalente, cours dirigé par l'entraîneur professionnel Eric Messmer ainsi que le jeudi à 19 h 30.

On compte sur vous ...

COLLECTE DE SANG.

L'Association Sports et Loisirs, en partenariat avec la Commune et l'établissement français du sang, organise régulièrement des journées de collecte.

Après une baisse des donateurs durant la période de la COVID, nous avons enregistré une légère hausse en 2022 pour connaître lors des dernières collectes une nouvelle baisse passant de 70 donateurs en moyenne à une cinquantaine.



Merci à tous les donateurs.

Donner son sang c'est faire preuve de solidarité, surtout que les dernières informations que nous avons reçues font état d'une baisse des stocks.

Alors, je me permets de lancer un appel dans ce bulletin municipal ; venez nous rejoindre au prochain don du sang et vous ferez un acte de citoyenneté.

Nos ancêtres du début du XX^e siècle reconnaîtraient-ils leur village ?



Fig. 1 Rue de la mairie 1920.



Fig. 2. Rue de la mairie 2020.



Fig. 3. Rue de la mairie 1930.

**Un petit voyage temporel de 90 ans
sépare les 2 photos**



Fig. 4. Rue de la mairie 2020

Pour rappel :

quelques règles faciles s'imposent aux propriétaires de chiens.

En tant que élus et responsables communaux, nous sommes régulièrement interpellés par nos administrés au sujet des chiens non tenus en laisse par leurs propriétaires.

On peut comprendre que vous trouvez que de tenir votre chien en laisse brime sa liberté ? C'est pourtant le geste le plus responsable que vous puissiez poser lors des promenades.



Pourquoi ? Il n'y a pas tous les gens qui aiment les chiens. Plusieurs en ont même peur. Tenir votre chien en laisse est une démonstration de respect envers ces personnes.

Certains chiens sont réactifs et/ou craignent les autres personnes, ils pourraient mal réagir si votre chien décidait d'aller se présenter à elles. Ce n'est pas parce que votre chien est amical avec vous qu'il l'est avec d'autres personnes ! Il est de votre responsabilité de respecter les autres personnes.

Or pour cela, sachez qu'il y a des règles et des lois qui s'applique à tout un chacun si vous promener votre ami à quatre pattes sur le ban communal ou dans l'enceinte de la commune.

Notamment,

Dans les bois et forêts, sachez qu'il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer hors chemin son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.



Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.



Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.



En respectant ses règles, vous faites preuve de citoyenneté et contribuez au bien vivre ensemble.

Il ne faut jamais oublier que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres !

LES MANIFESTATIONS des prochains mois...

Sam/Dim 03 et 04 juin

Pizzas / Flamms
Amicale sapeurs-pompiers

Jeudi 08 juin

Collecte de sang
C.T.S. et A.S.L.

Vendredi 23 juin

Fête des écoles
Ecole Primaire

Dimanche 25 juin

Tout le village joue au foot
Football club

Samedi 01 juillet

Les 6 Heures de VTT
« Laetitia la joie de vivre »

Jeudi 17 août

Collecte de sang
C.T.S. et A.S.L.

Sam / Dim 05 et 06 août

ZIEWELFESCHT
Inter-association (I.A.O.)

Sam / Dim 26 et 27 août

Pizzas / Flamms
Amicale sapeurs-pompiers

Dimanche 10 septembre

Marche des vétérans
Vétérans du FCO

Dimanche 01 octobre

Exposition de fruits
Association arboricole

Dim / Lun 15 et 16 octobre

KIRB Fête du village
et Expo-photos du photo-club

Samedi 28 octobre

Marche Nocturne
Association Nordic Nature

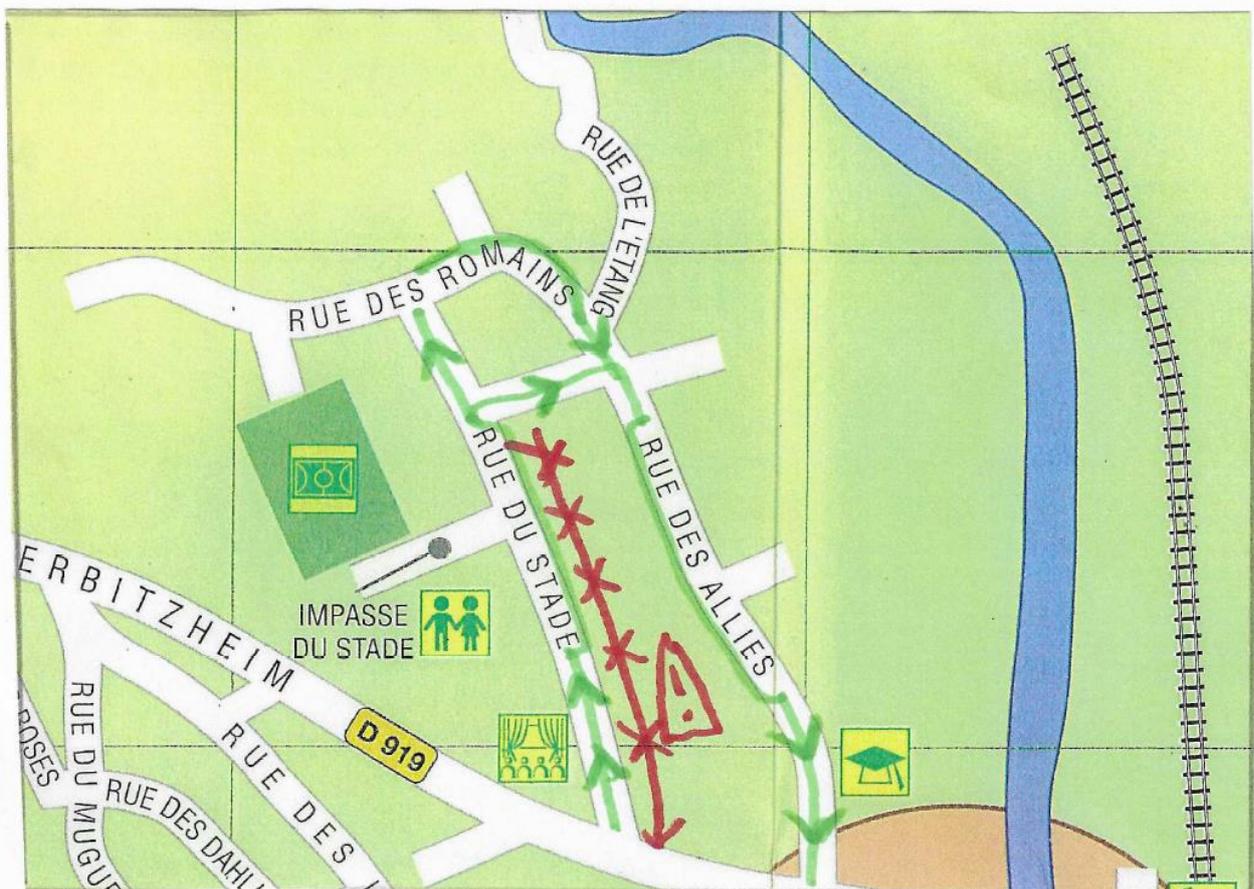
Sécurité et école

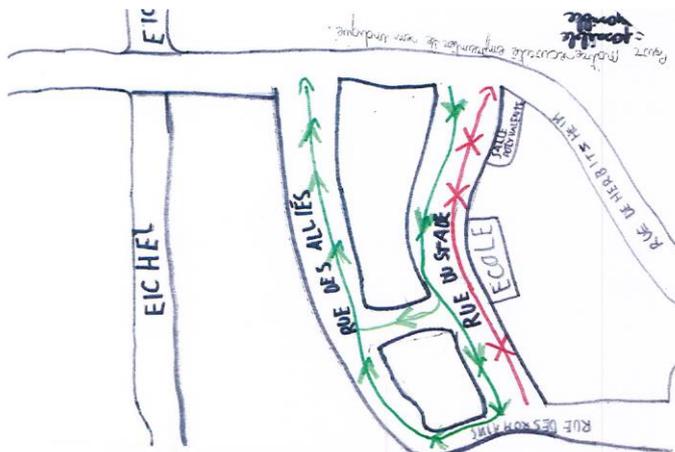
Afin d'assurer une sécurité optimale aux horaires de sorties et d'entrées d'école et suite à la discussion au dernier Conseil d'école, les élèves de CM1/CM2 ont élaboré des dessins pour sensibiliser les parents, les usagers à une conduite sécurisée aux abords de l'école.

Il est donc recommandé d'emprunter avec son véhicule la route du Stade en venant de la route de Herbitzheim et de se diriger vers la rue des Romains ou la rue des Alliés pour quitter l'école afin de créer une circulation à sens unique et d'éviter des accrochages entre voitures ou entre une voiture et un élève.

Nous comptons sur les adultes et aussi les élèves, qui seront « les porte-paroles » de cette initiative citoyenne, pour mettre en œuvre cette proposition de conduite.

Et si nous allions tous dans la même direction ?



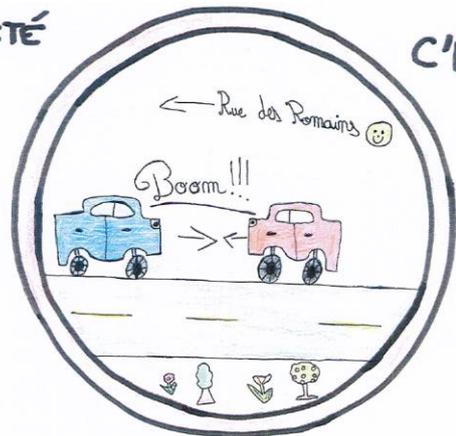


RESPECTÉ

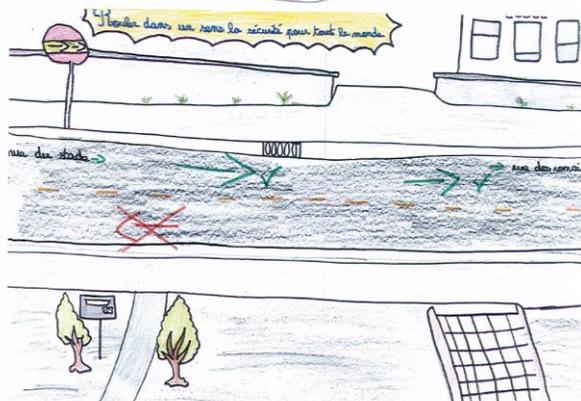
C'EST

LA

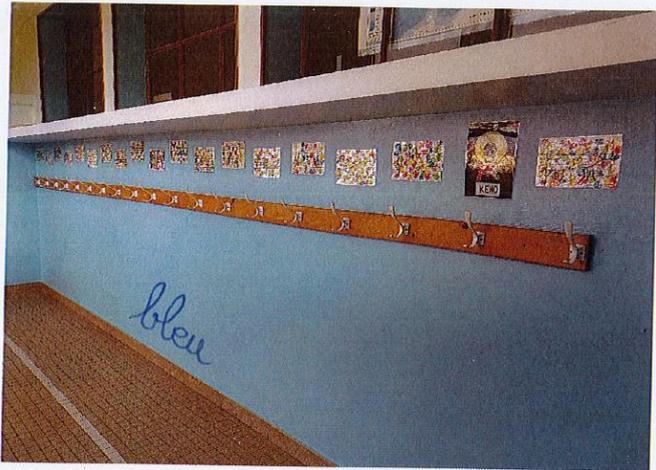
CLÉ!!!



Les enfants de l'école primaire ont réalisé des dessins afin de sensibiliser leurs parents et la population sur le sens de circulation dans la rue du stade. Il s'agit de respecter ce sens de circulation aux horaires d'entrée et de sortie d'école à savoir 8 h 15 - 11 h 45 - 13 h 30 et 16 H pour la sécurité des enfants.

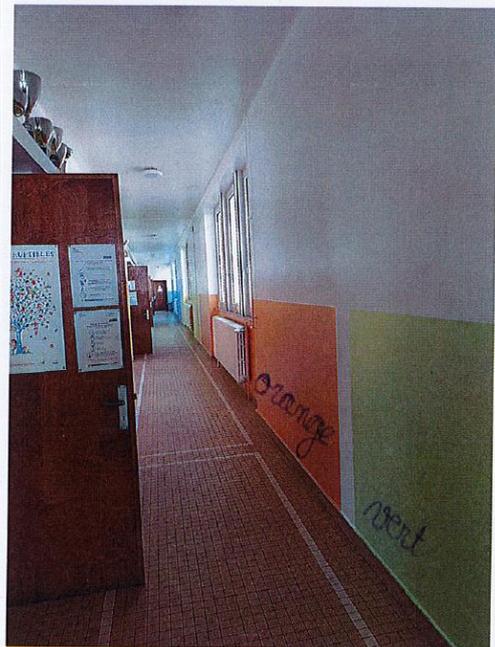


DE NOUVELLES COULEURS DANS LE COULOIR DU PRIMAIRE...



Le changement à l'école
on a découvert que les murs
de l'école avaient changé les
chaises aussi. Elles sont bleues
forçés le couloir de l'école est
maintenant bleu, blanc, orange
et jaune. Merci la commune et
Angélique pour le nettoyage.
Victor et Gabin

Changement à l'école
d'œurmingen
Les ouvriers communaux
ont repeint les couloirs avec
différentes couleurs:
vert doux, bleu clair, jaune
et orange. Le couloir est
très joyeux grâce à vous.
Sacha Arthur



Changement à l'école
élémentaire
On a eu de nouvelles couleurs
de peinture dans le couloir de
l'école. On a aussi eu de nouvelles
chaises. Merci les ouvriers
communaux pour avoir fait
la peinture.
Capucine et Maxime

VOUS ENVISAGEZ DE REALISER DES TRAVAUX ?

QUELLES SONT LES DEMARCHES A EFFECTUER AUPRES DE LA MAIRIE ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- ✓ Un dossier de **déclaration préalable** [*Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture*]
- ✓ Une demande de **permis de construire** [*Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²*]
- ✓ Une demande de **permis de démolir** [*Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située sur le ban communal urbanisé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques*]

**liste non exhaustive*

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme :

- Une amende comprise entre 1.200,- € et 6.000,- € par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU) est disponible sur le site de la commune :

www.oermingen.fr

Liens utiles :

- ⇒ <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- ⇒ <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- ⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- ⇒ <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier> (il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

Autorisation d'urbanisme : quels documents à fournir à la suite de la décision ?

▪ **Focus sur la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)**

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (*Cerfa n° 13407*06*) est un document signalant le commencement des travaux à la mairie. Elle doit obligatoirement être adressée dès le début des travaux.

- Article R.424-16 du Code de l'urbanisme : « *Lors de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire du permis de construire ou d'aménager adresse au maire de la commune une déclaration d'ouverture de chantier en trois exemplaires* ».

Les bénéficiaires d'une décision de non-opposition à déclaration préalable et/ou d'un permis de démolir ne sont pas tenus de déclarer l'ouverture du chantier à la mairie.

i A savoir

Les travaux doivent commencer dans un délai de 3 ans suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

L'autorisation d'urbanisme est caduque si les travaux n'ont pas commencé dans les 3 ans. S'ils sont interrompus durant plus d'1 an après le démarrage des travaux, l'autorisation est également périmée. Il est cependant possible de demander la prolongation de l'autorisation d'urbanisme. Cette dernière peut être prolongée 2 fois pour une durée d'1 an.

▪ **Focus sur la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (*Cerfa n°13408*08*) est utilisée une fois les travaux objets de l'autorisation d'urbanisme terminés, afin d'en informer la mairie.

- Article L.462-1 du Code de l'urbanisme : « *A l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une déclaration attestant cet achèvement et la conformité des travaux au permis délivré ou à la déclaration préalable est adressée à la mairie* ».

La DAACT concerne les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux. Seul le permis de démolir n'est pas concerné. Elle est signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte quand il a dirigé les travaux.

L'achèvement partiel concerne les travaux réalisés par phase, selon un programme prévu par le permis. Cela peut être le cas pour certains permis d'aménager (aménagement d'un lotissement par exemple).

Selon la nature du projet, il convient de joindre à la DAACT des attestations relatives au respect de certaines règles de construction (Article R.462-3 à R.462-4-4 du Code de l'urbanisme) :

- *Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique (RT2012) ;*
- *Attestation d'accessibilité*
- *Attestation acoustique*
- *Attestation parasismique et para cyclonique*

La DOC et la DAACT peuvent être déposées :

- ✓ Via le téléservice lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'un dépôt par voie dématérialisée
- ✓ Par lettre RAR
- ✓ Directement en mairie.

INFOS PRATIQUES

LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Rappel des **heures d'ouverture d'été** de la déchèterie intercommunale de Thal-Drulingen du 01 mars au 31 octobre :

- Lundi de 13h à 17h45
- Mardi Fermé
- Mercredi de 8h30 à 11 h 45 et de 13h00 à 16h45
- Jeudi de 13 h à 17h45
- Vendredi de 8h30 à 12h45
- Samedi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h45

Le site internet de la commune

Consultez le site internet de la commune :



www.oermingen.fr

Mail : mairie.oermingen@orange.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

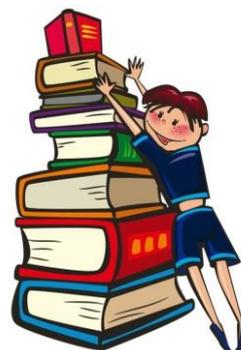
Les nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 18 h 30

Vendredi de 17 h à 18 h 30

Tél. : 03.88.00.33.93

Email : bibliotheque.oermingen@orange.fr



Les horaires d'ouverture de :

La Poste communale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire :
le mercredi

La Mairie

Secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi :
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi

Permanence Maire et Adjoint :

Mardi de 19 h 30 à 21 h 30

Samedi matin sur RDV (Maire)